

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 2

Artikel: Insecticides et lutte contre la fausse teigne [2]
Autor: Brügger, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bitation. Si ce n'est pas un massacre, c'est au moins du vandalisme et de la dévastation. Et qu'aurez-vous appris à la suite de ce travail insensé ?

» On vous conseille de retirer les rayons, d'en examiner la portion de vivres, et surtout les surfaces et la disposition des plaques de couvain. S'il se produit des refroidissements et un retour de mauvais temps, votre visite à fond pourra vous coûter cher.

» Un des reproches, à faire à la ruche à cadres mobiles, c'est la falicité qu'elle présente au démontage et aux manipulations maladroites des imprudents. C'est une tentation permanente à laquelle les débutants surtout, ne résistent pas.

» Les hirondelles et surtout le coucou revenus, la belle saison bien assise, vous ne courrez pas les mêmes dangers à visiter vos ruches à fond, mais le plus malin des praticiens ne peut vous dire ce que sera le 25 mars ni le 30 avril. Vous pourrez alors, si vous n'avez que quelques ruches, sortir chaque cadre, apprécier la surface et la disposition du couvain, chercher la reine, pour avoir le plaisir de la reconnaître si vous ne l'avez jamais vue. Vous ne ferez pas mal de procéder rapidement à ces constatations, pour éviter les courants d'air, les refroidissements, l'arrivée des pillardes et tout un remue-ménage que feront bien de ne pas provoquer ceux qui ne sont pas encore maîtres de leurs mouvements ni de leur enfumoir. »

Gingins, 14 janvier 1955.

M. SOAVI.



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

Insecticide et lutte contre la fausse-teigne

(Suite et fin)

par A. Brügger, Liebefeld, traduit par P. Zimmermann

2e essai – 5 janvier 1954

J'ai tenu à me rendre compte si, après trois ans et demi, le poison s'était évaporé complètement des cadres et des cires. Dans ce but, un cadre et le gâteau furent découpés et introduits dans une petite boîte vitrée d'expérimentation peuplée d'abeilles. Le tout a été placé à l'étuve (température constante de 35° C.) en même temps qu'une boîte témoin servant de contrôle.

Les abeilles de la boîte témoin se montrèrent, dès les premiers jours, beaucoup plus vives que celles de la boîte d'expérimentation qui se mirent en grappe, grappe qui ne se disloqua que le 3e jour. C'est dans cette boîte que l'on trouva le 12 janvier la première

abeille morte, dans la boîte témoin le 29 seulement. Chaque jour on pouvait compter dans la boîte d'expérimentation une ou deux abeilles mortes. On n'a jamais pu constater les signes caractéristiques d'un fort empoisonnement, cependant, avant de mourir, les abeilles étaient atteintes de dysenterie. Ces symptômes ne se manifestèrent pas chez les abeilles de contrôle, leur mortalité ne fut pas si régulière, elle ne devint particulièrement élevée que vers la fin février, début de mars. Dans la boîte d'expérimentation la dernière abeille en vie a été trouvée le 3 mars, dans la boîte témoin, le 15. Voici la durée moyenne de vie des abeilles :

59 abeilles d'expérimentation	= 28 jours
32 abeilles de contrôle	= 42 jours
diminution de la durée de vie	= 14 jours ou 33 %

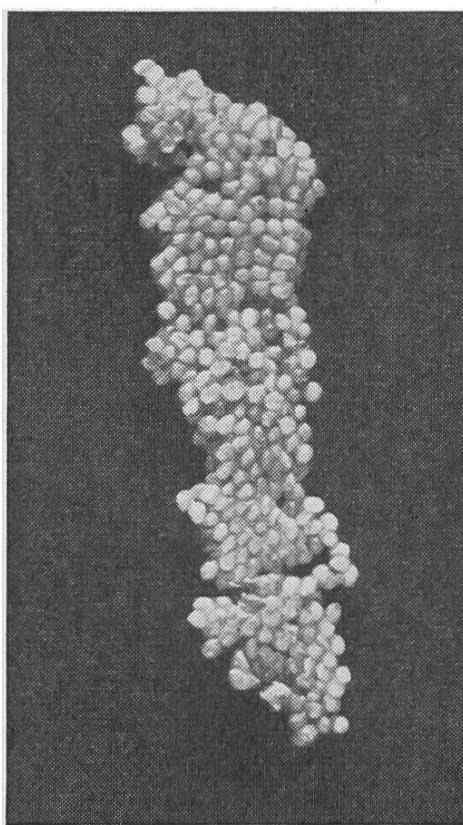
La diminution de la durée de vie et la dysenterie sont les signes caractéristiques d'un faible empoisonnement. Si l'expérience avait pu être faite sur des cadres entiers, il y aurait certainement eu une plus forte accumulation de poison. Nous pouvons donc conclure que les rayons traités contre la fausse-teigne au moyen de produits à base d'Hexa restent encore toxiques pour les abeilles après plusieurs années, ils sont donc perdus pour l'apiculteur.

D'autres essais furent également faits au moyen de rayons traités avec des **papiers fumigènes**. Ils se montrèrent, eux aussi, fortement toxiques pour les abeilles qui moururent dans l'espace de 12 heures. Pour faire ces essais, on utilisa des rayons traités depuis 4 à 5 semaines et provenant d'apiculteurs ayant subi des dommages. On trouve également dans le commerce des **papiers antimites imprégnés**, genre « Nomit », etc., qui sont simplement placés dans les armoires, entre les vêtements. A peine ces papiers firent-ils leur apparition que des apiculteurs annoncèrent des dégâts dans leurs colonies. Dans ce cas encore, l'accumulation du poison dans la cire est si grande que les rayons, prélevés de l'armoire à cadres 5 semaines après le traitement, tuent les abeilles de nos boîtes d'expérimentation après 2 à 3 heures déjà.

M. R. Holenstein dans la « *Schweizerische Bienen-Zeitung* » de 1952, p. 444, nous mettait déjà en garde sur les dangers que représentaient pour les abeilles l'emploi, dans le rucher, de certains insecticides. Cette mise en garde doit s'étendre à tous les produits à base d'Hexa. Nous pouvons même recommander de bannir du rucher tous les insecticides qui ne s'évaporent pas très rapidement. Les rayons ne doivent être protégés de la fausse-teigne qu'au moyen de produits qui ne sont pas accumulés par la cire des rayons. Comme ces produits sont extrêmement volatils, plusieurs traitements sont nécessaires d'autant plus que les armoires à cadres ne ferment pas toujours très bien.

Le plus grand ennemi des rayons est la fausse-teigne. Au cours

des soirées chaudes on voit les papillons voler autour des ruches et chercher à y pénétrer. La femelle déposera en cachette, au moyen de son oviscapte, ses œufs dans quelques fentes ou recoins de la ruche. Comme sa ponte peut s'élever à 1200 œufs, il en sortira autant de larves qui, par leur développement rapide, menaceront de détruire tous les rayons. La fausse-teigne se rencontre partout où il y a de la cire et des brèches. Même si l'on réussissait à anéantir tous les foyers, de nouveaux papillons ne tarderaient pas à s'attaquer aux rayons apparemment bien protégés. Comme le vol du papillon n'est pas périodique, la lutte doit être constante. Après un traitement, une nouvelle attaque sera d'autant plus rapide que l'armoire à cadres ferme mal. Cependant, si l'on ne craint pas le petit travail supplémentaire occasionné par la surveillance et les traitements, il est toujours possible de protéger ses rayons contre ce parasite indésirable.



Ponte de la fausse-teigne. (Phot. Dr W. Staub, Lielbeldorf)
Fig. 1. Ponte normale. Gros. env. 4 fois.

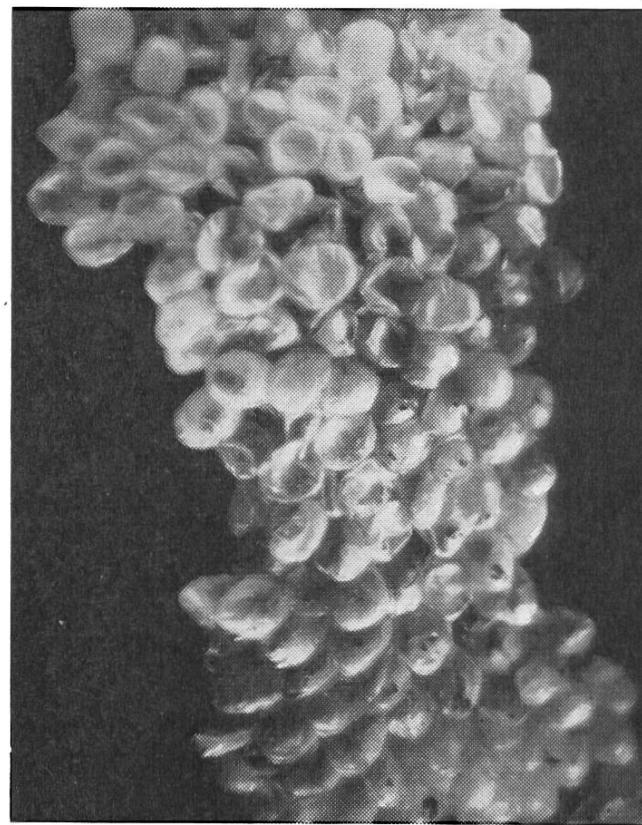


Fig. 2. Oeufs éclos.

Le moyen le plus radical pour lutter contre une attaque massive de la fausse-teigne est d'utiliser les mèches soufrées. Selon l'étanchéité de l'armoire, l'effet des vapeurs peut se faire sentir durant une semaine. Lorsqu'on prélève des rayons les gaz s'échappent et de ce fait une nouvelle offensive est à craindre. Il est donc recommandé de brûler une mèche soufrée chaque fois qu'on a ouvert l'armoire. L'action des vapeurs sulfureuses sur la nourriture n'est nullement

prouvée. Aucun produit de désinfection n'est aussi utilisé que le soufre pour la protection des denrées alimentaires délicates. Il est donc calomnié bien à tort par les apiculteurs. Si la nourriture se trouvant sur le rayon devient aigre, il faut en imputer la cause non pas au soufre, mais à la fermentation. Le seul inconvénient du soufre est de provoquer la rouille des parties métalliques avec lesquelles il entre en contact.

Depuis un certain nombre d'années, le **Paradichlorobenzène** (Waxviva) s'est montré, lui aussi, très efficace. Dans une armoire fermant bien, il offre une bonne protection des rayons contre la fausse-teigne. Comme avec le soufre, il ne faut pas employer immédiatement les rayons sentant fortement le produit utilisé, il pourrait en résulter des dommages aux colonies. Donc attention ! Si l'on prend la précaution de bien aérer ses rayons, le soufre et le Waxviva sont inoffensifs pour les abeilles. Il ne faut jamais utiliser le paradichlorobenzène en lieu et place de la naphtaline, pour débarrasser une colonie de ses pous. En effet, sous l'action de la chaleur dégagée, la nocivité du produit, même en très petite quantité, est accrue.

Bien que le **sulfure de carbone** soit un insecticide merveilleux et très volatil, son emploi au rucher doit être proscrit. Pour l'homme en bonne santé et l'animal, il est relativement inoffensif, par contre il peut être dangereux pour les cardiaques car il déclenche chez eux des malaises et peut même entraîner la mort. De plus, il est dangereux à cause de sa grande inflammabilité. La braise de l'en-fumoir ou celle du cigare, la plus petite étincelle, suffisent à provoquer l'inflammation des gaz. Il ne peut être employé que par le spécialiste.

Les poudres utilisées pour la destruction des fourmis sont, elles aussi, nocives pour les abeilles. Elles ne sauraient être employées à l'intérieur d'une ruche, elles doivent être répandues sur le chemin suivi par les fourmis. Si la lutte contre cet insecte doit avoir lieu dans le rucher-pavillon, la poudre devra être placée le plus loin possible des ruches et il faudra veiller à ce que les abeilles ne puissent entrer en contact avec elle. Ces poudres répandues sans discernement peuvent pénétrer dans les colonies par les rayons, les fenêtres, le sol, les couvre-cadres, etc., et leur causer de sérieux dommages.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent:

PAGES DE COUVERTURE: 1/1 Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES: 1/1 Fr. 100.-, 3/4 Fr. 85.-, 1/2 Fr. 60.-, 1/4 Fr. 30.-, 1/8 Fr. 15.-

1/16 Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces: maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M. Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B. jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.